





Association bernoise des communes et corporations
bourgeoises (ABC CB)

**Conférence régionale
du 11.11. 2013 à Tavannes**



Sommaire

- **Loi sur les forêts du canton de Berne**
 - **Ordonnance sur les forêts**
 - **Economie du bois**
-

Loi sur les forêts du canton de Berne

Modifications demandées par l'ABCCEB dans sa prise de position d'octobre 2012:

- renoncement à un plan forestier cantonal
exigence satisfaite
 - nouvelles dispositions légales dans la loi sur les forêts conc. la lutte contre les néophytes
problème des néophytes doit être réglé au plan national par l'initiative d'un canton
-

Loi sur les forêts du canton de Berne

Modifications demandées par l'ABCCEB dans sa prise de position d'octobre 2012:

- prévention des dégâts dus au gibier: renforcement des dispositions légales
problème à régler par la loi sur la chasse et non pas par la loi sur les forêts
 - pas de compensation des plus-values par la loi sur les forêts
compensation par la loi sur les constructions
-

Loi sur les forêts du canton de Berne

Modifications demandées par l'ABCCEB dans sa prise de position d'octobre 2012:

- nouvel article relatif à la responsabilité en cas d'infraction à la loi sur les forêts
exigence satisfaite contre l'avis du Conseil d'Etat
 - équitation et VTT en forêt: renoncement à des dispositions plus sévères dans la loi sur les forêts uniquement pour ces groupes d'utilisateurs
exigence satisfaite
-

Ordonnance sur les forêts du canton de Berne

Modifications demandées par l'ABCCEB dans sa prise de position de juillet 2013:

- aucune obligation pour les propriétaires de forêts d'établir des plans forestiers (plans d'exploitation)
- pas de lignes de construction sans indemnisation de l'obligation d'exploiter le long des lisières
- le canton doit impérativement soutenir financièrement la formation forestière (eu égard aux prestations que fournissent à la collectivité les professions de la forêt)

décisions pas encore connues

Révision de la loi sur les forêts du canton de Berne

Bilan: la loi sur les forêts révisée = «mini-révision»

- elle apporte peu (ou rien) à la forêt et aux propriétaires
 - elle conduit à plus de bureaucratie et de planification
 - elle ne saisit pas les principaux éléments de pérennité:
 - gestion du gibier
 - néophytes
 - exclusion de la responsabilité
 - mise en valeur des prestations forestières
-

Révision de la loi sur les forêts du canton de Berne

Bilan (suite):

- le Conseil d'Etat satisfait habilement tous les groupes revendicateurs en puisant dans l'escarcelle des propriétaires de forêts
 - la loi risque de devenir une loi portant préjudice de manière durable à la pérennité
 - la rentabilité propre de la forêt n'est pas renforcée – principal défaut de pérennité de l'économie forestière
-

Révision de la loi sur les forêts du canton de Berne

Conclusion

«La baisse de la rentabilité propre nuit à l'intérêt d'être propriétaire d'une forêt. La résistance face aux nouvelles prétentions de la collectivité diminue – Le Conseil d'Etat et l'administration se profilent en offrant des prestations attrayantes prises à la forêt.»



Economie du bois

Situation de la forêt

- la récolte de bois est en baisse
 - le débat se focalise sur les intérêts publics (aide sociale, écologie)
 - les intérêts des propriétaires sont différenciés (économiquement, écologiquement, socialement)
-



Economie du bois

Situation de l'industrie forestière

- le ravitaillement en bois ronds est mis en danger
 - la concurrence de l'étranger est grande
 - les scieries sont en danger
-

Economie du bois

Lignes d'action:

- livraisons de bois ronds aussi à prix bas (les propriétaires de forêts sont co-responsables de la survie des scieries!)
 - amélioration de la rentabilité par une collaboration entre les propriétaires
 - engagement commun pour le bois suisse (matière première indigène renouvelable ayant de l'avenir!!)
-



Questions?